

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du **06 avril 2011 20h 30**

Présents : Mmes ALGAVE S, GARDEL A, TALOU C, MAISON J,
Mrs DUPPI F, BRESSON L, GIPOULOU J-J, LORBLANCHER J-C, BIARD J, MORISSE P.

Absents excusés : Mr POUZET B, CHEVAL Y.

Absent : SARTRAND J. A.

Secrétaire de séance : Mme ALGLAVE S

Lecture du compte rendu de la réunion du 14 mars 2011 par Mr Jean BIARD secrétaire de séance.
Aucune observation n'a été formulée.

DELIBERATIONS

D01> Projet parking : demande de subvention au Conseil Général.

Dans le cadre du projet d'aménagement centre bourg, la commune envisage la création d'un parking (face à l'école primaire) avec des espaces verts, aire multisports et aire de jeux. Ces travaux rentrent dans les conditions d'attribution de subvention du Conseil Général à hauteur de 20%. Le montant de la première tranche est de 353 910€ HT. Accord du conseil municipal

D02> Projets Bastide : convention avec le Conseil Régional.

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le Conseil Régional pour un programme « Bastide d'Aquitaine »

Quatre opérations rentrent dans ce cadre :

- Restauration d'une fontaine et d'un lavoir avec 25% de subvention
- Aménagement d'un logement conventionné avec 20% de subvention
- Aménagement de carreyrous dans la bastide avec 20% de subvention
- Aménagement d'un parc-relais paysager avec 20% de subvention.

Accord du conseil municipal.

D03> Projet restauration petit patrimoine : demande de subvention au Conseil Régional.

Dans le cadre du projet "Bastide", le Conseil Régional subventionne à hauteur de 25% la restauration de petit patrimoine identitaire rural. La fontaine et le lavoir font partie de la liste des futurs aménagements. Le coût prévisionnel de ce projet est de 24 130€ HT hors maîtrise d'œuvre.

Accord du conseil municipal

D04> Projet lavoir : convention avec la mairie de Capdrot pour les travaux de restauration.

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation des travaux du lavoir qui est situé sur Capdrot et qui appartient à la commune de Capdrot. Celle-ci a délibéré afin de signer une convention nous autorisant la réalisation des travaux et assurer l'entretien du lieu. Accord du conseil municipal pour valider la convention.

D05> Augmentation des droits de place des commerçants.

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des droits de voirie attachée aux concessions de droit de place des commerçants.

Après en avoir délibéré, il est proposé comme suit :

Terrasses bars place centrale et foirail nord	12€
Longueur hors arcades	13€
Longueur sous arcades	22€
chevalets	13€
Etalage sur bandes aménagées	18€
Enlèvement des cartons et emballages	30€
Camion et outillage	35€

L'arrêté relatif au règlement comportera quelques modifications à savoir :

- Article additionnel : En cas de dépassement ou occupation du sol, non-conforme à l'arrêté de concession, une surtaxation de 500€ par m² et par mois sera prévue.
- un plan constatant les limites de la concession des terrasses sera annexé à l'arrêté individuel délivré à chaque pétitionnaire.

Accord du CM

Il est fait observé en annexe qu'une concertation sera mise en place avec les commerçants pour l'élaboration d'un document rassemblant et expliquant les dispositions du règlement du Secteur Sauvegardé et de la ZPPAUP relative à l'occupation du domaine public pour des activités marchandes. Le document définitif sera établi avant la fin de l'année 2011.

D06 ➤ Subventions aux associations 2011

Après en avoir délibéré le conseil municipal fixe les subventions aux associations comme suit :

ACAM	600
ADOREED	80
Amicale des pompiers	300
Amicale laïque	260
AMIS de la fondation pour la mémoire déportation	50
Amis du croquant	50
Amis de Jean Galmot	50
Amis de la Nauze	50
Anciens combattants	50
Boutarels	150
Bufarot	50
Chorale et musique	250
CLEM	500
Club des aînés de la Bastide (*reliquat 2010)	100
Comité des fêtes	150
Cyclo-Bastide cyclotourisme	50
Dames du jeudi	50
FNATH (accidentés de la vie)	30
Foyer socio-éducatif Beaumont 10€	160
Gazette Monpaziéroise	50
Judo-club Capdrot	50
Office du tourisme	1 700
Papillons blancs	100
Pinsons (maison de retraite)	100
Radio 4	32
SAKADOS	50
Secours catholique	50
Secours populaire	50
Société hippique	150
Stade Monpazierois rugby	1 000
Tennis club	200
UDAF 24	50
Union sportive foot	1 000
Vélo-club Monpazierois	400
L'Œil Lucide	100
Périgord Mémoire Histoire	100
Maison familiale de Riberac	50
Ecole Monpazier (subv voyage)	100
Croix Rouge	50
SOS Animaux	50
RESERVE	588
TOTAL	9 000

D07>Panneaux d'affichage des manifestations.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'installation de 11 panneaux d'affichage en accord avec monsieur l'Architecte des Bâtiments de France dans les lieux suivants :

- au stade de rugby, au transformateur de la route de Belvès, au transformateur de la route de Villereal, à la salle des fêtes à l'intérieur du parking Foirail nord.

Ces emplacements seront à la disposition des associations pour l'affichage des manifestations ainsi que pour la municipalité

Suite à ces aménagements tout affichage sauvage à l'intérieur du périmètre de l'agglomération sera interdit et sera enlevé par les employés municipaux.

Accord du conseil municipal

DIVERS

- Atelier des Bastides : organisation des expositions

En raison de la suspension des contrats aidés (C.U.I) par l'état, qui permettaient à deux personnes d'être embauchées par la commune durant 6 mois et de proposer ainsi l'ouverture gratuite au public de l'Atelier des Bastides tous les jours pendant cette période. Le conseil municipal va proposer aux exposants de garder la salle d'exposition pendant leur semaine retenue, soit du 09 avril au 26 avril. Ensuite, l'Atelier des bastides sera ré ouvert au public le 28 mai.

- Tous les 6 ans, chaque village classé Plus Beaux Villages de France (PBVF) fait l'objet d'une réévaluation afin de pouvoir constater son maintien ou non comme un des PBVF. Aussi, monsieur le Maire informe qu'un délégué de l'Association doit se rendre à Monpazier le mercredi 20 avril pour une visite d'expertise.

- Jardin médiéval

Une étude vient d'être réalisée par les espaces verts du Conseil Général de la Dordogne. La mairie fournira les matériaux. La réalisation est prévue en juin.

Fin de séance 23 h 30